

Bayeux, le 18 Juillet 1944.

C/RV/M/L/Co

TRES SECRET.

NOTE DE SERVICE.

Du fait que la plupart des Officiers de la Mission Militaire de la Liaison Administrative sont arrives en France sous l'etiquette liaison ou liaison tactique, un malentendu semble s'etre glisse dans leur esprit qu'il est urgent de dissiper.

Les Officiers de Liaison Administrative ne sont pas des interpretes. Ils n'ont pas non plus, quelque soit leur louable desir, a passer la majeure partie de leur temps a proximite des premieres lignes. Ils ont un role de surveillance, de controle et d'information.

Sans qu'on puisse suspecter les intentions de nos allies, il importe de surveiller de facon scrupuleuse les rapports au'ils entretiennent en France avec les cadres administratifs et la population. Il est inadmissible que des Maires recoivent des detachements de Civil Affairs des Circulaires qu'on leur prie de remplir, et qui n'interessent nullement la marche de la guerre mais la vie economique et politique du pays.

Il est egalement intolerable que des Maires soient elus grace a une pression qui n'est pas francaise.

Ayant accompli ce travail de surveillance et de controle, les officiers de liaison administrative doivent immediatement rendre compte de tout incident et de toute manoeuvre qui ne leur paraissent pas absolument conformes aux interets francais.

C'est un devoir imperieux pour eux d'agir ainsi, et il ne saurait etre admis qu'il en fut autrement.

Destinataires:

M. le Com. Reg. de la

Rep. (a t. de c.r.)

Colonel Lion,

Colonel Clémenceau, } pr. instructions

precises a tous

les cadres sous

leurs ordres

Le Colonel CHANDON,

Commandant p.i. la Mission Militaire
de Liaison Administrative.

Signe CHANDON.

Le 20 Juillet 1944.

No 24

Transmis a Messieurs Les Chefs de Mission de Liaison aupres de
L of C et aupres des Corps d'Armee de II Army.

Ceux - ci voudront bien s'inspirer, dans leur action, des directives
contenues dans cette note, et donner des instructions dans ce sens aux Officiers
sous leurs ordres.

L'attention est speciallement attiree sur les 3eme et 4eme alinea de
cette note. Les Officiers de Liaison Administrative se tiendront en contact
etroit avec les Maires, et, si des faits de la nature de ceux signales auxdits
alinea se produisaient en zone britannique, il m'en serait rendu compte sans
delai.

Parallelement a ce travail essentiel de surveillance et de controle
qui s'exerce en tous temps et dans toute leur zone, Les officiers de liaison
administrative, en periode d'operations militaires actives, doivent se saisir,
a l'avant, des problemes de premiere urgence interessant les populations venant
d'etre liberees.

Notamment, en liaison avec les representants les plus proches des
services civils charges des refuges, ils doivent organiser avec les Allies
l'evacuation, hors de la zone de combat, des civils qui doivent quitter celle - ci
ou ont passe a travers les lignes. A cet effet, des que des detachements de

"Civil Affairs", suivant la progression des troupes, se portent en avant, nos officiers doivent accompagner ces detachements.

Ceci est essentiel pour des raisons evidentes, d'ordre materiel et moral.

Il appartient aux Officiers de Liaison Administrative de chercher a concilier l'execution de ces diverses taches, suivant les circonstances et leurs possibilites, au mieux des interets francais dont ils ont la charge.

Le Lieutenant - Colonel P. LION,
Chef de la Mission Francaise de Liaison
Aupres de la II Army

Monsieur le Colonel Commandant p.i. la M.M.L.A. (a l'At de CR)
Messieurs les Chefs de Mission de Liaison aupres de I. of C

1 Corps
8 Corps
12 Corps
30 Corps
2 Corps Canadian.